



Mairie de BULLION
Compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2020

Séance du 1^{er} décembre 2020
Convocation du 27 novembre 2020
Conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 19

L'an deux mil vingt, le premier décembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle polyvalente Robert Paragot.

Présents

Madame Fabienne BAILLEUX, Monsieur Bruno BLONDEAU, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Eric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Sophie COULARDEAU, Madame Patricia FREMAUX, Madame Catherine GABANELLE, Madame Fabienne HOFFMANN, Madame Danièle LANGLOIS, Monsieur Patrick LE MOIGNE, Monsieur Michaël LE SAULNIER, Madame Hélène LEMAIRE, Monsieur Thierry MARCHAL, Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Monsieur Dominique PIERROT, Madame Giulia VALENTE

Représentée

Madame Céline THOMAS par Monsieur Dominique PIERROT

A été désignée secrétaire de séance : Madame Fabienne HOFMMANN

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 novembre 2020
2. Programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et intercommunalités en matière de voirie – Autorisation à Rambouillet Territoires d'utiliser les subventions « transcom » sur le territoire intercommunal
3. Groupement de commande avec Rambouillet pour l'achat de fournitures diverses pour les travaux
4. Groupement de commande avec Rambouillet Territoires pour l'entretien et les aménagements divers sur les voiries, et services d'assistance technique dans le cadre des travaux de voirie
5. Téléphonie mobile - Convention relative à l'antenne du château d'eau – Régularisation SFR/Infracos
6. Dépôts sauvages de déchets – Forfait « enlèvement et élimination »
7. Les cressonnières – Convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux
8. Annonces publicitaires du bulletin municipal - Tarifs
9. Groupement de commande « sapins de Noel » - Tarifs
10. Commissions municipales - Composition des commissions Voirie et Communication
11. Points d'information
12. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 novembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et intercommunalités en matière de voirie **Autorisation à Rambouillet Territoires d'utiliser les subventions « transcom » sur le territoire intercommunal**

VU la délibération du Département des Yvelines du 28 juin 2019, portant approbation d'un programme 2020-2022 d'aide aux communes et intercommunalités en matière de voirie,
VU la délibération du conseil communautaire de Rambouillet Territoires du 25 novembre 2019, portant demande de subvention au titre du programme précité, et s'engageant à réaliser certains travaux sur les voiries communales d'intérêt communautaire (transcom),
VU la délibération du Département des Yvelines du 26 juin 2020, portant approbation d'un nouveau programme 2020-2022,

CONSIDERANT que Bullion comprend 38,552km de linéaire de voirie, dont 4,6760km de transcom,
CONSIDERANT que la subvention accordée par le Département au titre des transcom ne peut être utilisée que sur le territoire de Bullion, sauf délibération contraire du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Rambouillet Territoires à utiliser cette subvention pour des travaux de voirie sur le territoire intercommunal,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

3. Groupement de commande avec Rambouillet pour l'achat de fournitures diverses pour les travaux

VU le Code général des collectivités territoriales
VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commande ci-annexé,

CONSIDERANT la volonté commune de créer un groupement de commandes au vu de mutualiser l'achat de fournitures diverses pour les travaux en régie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention créant le groupement de commande entre la commune de Rambouillet et la commune de Bullion pour l'achat de fournitures diverses pour les travaux en régie,
PRECISE que la coordination du groupement sera assurée par la commune de Rambouillet, et que la commission d'appel d'offres compétente prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales est celle du coordonnateur du groupement,
INDIQUE que la commission d'appel d'offres sera présidée par le représentant du coordonnateur,
DONNE tout pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier, et notamment la convention constitutive définitive.
DIT que les dépenses seront imputées dans la limite des inscriptions budgétaires du budget primitif 2021 et des suivants.

4. Groupement de commande avec Rambouillet Territoires pour l'entretien et les aménagements divers sur les voiries, et services d'assistance technique dans le cadre des travaux de voirie

Par délibération du 8 novembre 2016, la commune de Bullion a adhéré au groupement de commande proposé par Rambouillet Territoires portant sur l'entretien et les aménagements divers sur les voiries, et sur les services d'assistance technique de Rambouillet Territoires dans le cadre des travaux de voirie.

La convention qui régit ce groupement de commande expire en avril 2021. Rambouillet Territoires en propose le renouvellement.

Pour rappel, il s'agit pour les communes de bénéficier, à l'issue de la procédure menée par Rambouillet Territoires en sa qualité de coordonnateur du groupement :

- D'un marché pluriannuel de travaux de maintenance et d'installations de voirie et réseaux divers
- D'un accompagnement technique de la part du service Voirie de Rambouillet Territoires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au groupement de commande d'entretien et d'aménagement divers sur les voiries, et services d'assistance technique de Rambouillet Territoires dans le cadre des travaux de voirie,

VALIDE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention et tout autre document afférent.

5. Téléphonie mobile - Convention relative à l'antenne du château d'eau – Régularisation SFR/Infracos

Le château d'eau de Bullion accueille 3 antennes de téléphonie mobile, exploitées par Orange, SFR, et Bouygues.

La société Infracos, co-crée et détenue par SFR et Bouygues, est désormais l'organisme qui paie les redevances pour ces deux opérateurs.

Le 6 octobre 2020, le conseil municipal a donc validé **pour l'opérateur Bouygues télécom** la convention de régularisation avec la commune, propriétaire du château d'eau, Suez, délégataire du service public d'abduction en eau, et Infracos.

Aujourd'hui, il est proposé la même régularisation **pour l'opérateur SFR**.

VU le projet de convention ci-annexé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent.

6. Dépôts sauvages de déchets – Forfait « enlèvement et élimination »

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants,

VU le Code pénal, notamment les articles R.632-1, R.635-8, R.644-2,

VU le Code de la santé publique, notamment les articles L.1311-1 et suivants,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-1 et suivants,

VU le Règlement sanitaire départementale (RSD) des Yvelines,

CONSIDERANT la multiplication des dépôts sauvages de déchets sur le territoire,

CONSIDERANT les services de collecte existants : collecte en porte à porte, déchetteries, bennes d'apport volontaire, ...

CONSIDERANT le cout d'enlèvement et d'élimination des déchets sauvages pour la commune (mobilisation des personnels et matériels communaux, accès payant à la déchetterie, ...),

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de par ses pouvoirs de polices générale et environnementale de prendre les mesures appropriées pour préserver la salubrité publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place d'un forfait de 968€ par tranche de 4m³ pour les contrevenants pour l'enlèvement et l'élimination des déchets sauvages,

- Frais de personnel : traitement administratif de la demande, déplacement sur site, enlèvement, nettoyage : 133€
- Frais de déplacement (véhicule utilitaire) 50km : 35€
- Traitement des déchets : 800€,

PRECISE que les contrevenants seront informés du montant facturé par courrier, qui sera suivi d'un titre de recette émis par le Trésor public,

RAPPELLE que la mise en place du présent forfait ne se substitue pas aux poursuites pénales engagées,

DIT que la recette sera affectée au budget communal, chapitre 70, ligne 70878 « Remboursements de frais par d'autres redevables ».

7. Les cressonnières – Convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux

Dans le cadre de sa politique de préservation et de valorisation des espaces naturels, Bullion a sollicité la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) pour inscrire le site naturel des Cressonnières dans la démarche « Refuge LPO ».

VU le projet de convention ci-annexée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 vote contre (Monsieur Albert COLLARD), 3 abstentions (Monsieur Patrick BOUCHER, Mesdames Fabienne HOFFMANN et Catherine GABANELLE), 15 votes pour :

APPROUVE le projet de création d'un refuge pour les oiseaux et la biodiversité dans son ensemble sur le site naturel des cressonnières,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention LPO ci-annexée et tout autre document afférent.

8. Annonces publicitaires du bulletin municipal - Tarifs

Il est proposé une mise à jour des tarifs des annonces publicitaires du Bulletin municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs suivants pour les annonces publicitaires à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Bulletin municipal – Tarifs annuels HT pour 4 parutions (pas de TVA applicable)

Format espace publicitaire	Pages intérieures	2^{ème} et 3^{ème} de couverture	4^{ème} de couverture (dos)
1/16 ^{ème} de page	150€ <i>Ancien tarif : 125€ (+25€ soit +20%)</i>	180€ <i>155€ (+25€) 16%</i>	280€
1/8 ^{ème} de page	250€ <i>200€ (+50€) 25%</i>	300€ <i>250€ (+50€) 20%</i>	400€
¼ de page	375€ <i>325€ (+50€) 15%</i>	450€ <i>400€ (+50€) 12,5%</i>	550€
½ page	610€ <i>560€ (+ 50€) 8,9%</i>	800€ <i>700€ (+100 €) 14%</i>	900€
1 page	990€ <i>900€ (+90€) 10%</i>		

9. Groupement de commande « sapins de Noel » - Tarifs

Le centre de loisirs organise une commande groupée de sapins de Noel à l'attention de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs suivants facturés à la population :

	Taille	Bûche socle	Prix unitaire
Sapin Nordmann pied coupé	80/100	D 30	19€45
	100/125	D 40	22€70
	125/150	D 50	28€10
	150/175	D 50	36€90
	175/200	D 50	44€90
	200/250	D 70	56€10
	250/300	D 70	85€30
Socle sapin	D 30		3€10
	D 40		3€40
	D 50		4€00
	D 70		5€70

10. Commissions municipales - Composition des commissions Voirie et Communication

Par délibération des 10 septembre, 6 octobre 2020, et 3 novembre 2020, le conseil municipal a entériné la composition des commissions municipales. Une candidature tardive a été reçue pour les commissions *Voirie, réseaux* et *Communication*, pour lesquelles des sièges sont vacants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

MODIFIE comme suit la composition de la commission *Voirie, réseaux* pour le mandat 2020-2026

Elus municipaux	Habitants
BOUCHER Patrick	AUVRAY Geneviève
CHABANNE Eric	DOUDAUD Eric
LE MOIGNE Patrick	DUVANEL Sylvain
PIERROT Dominique	JOUVET VIE Sylvie
	LANGLOIS Jean-Marie
	MICHAUX Alain

MODIFIE comme suit la composition de la commission *Communication* pour le mandat 2020-2026 :

Elus municipaux	Habitants
COULARDEAU Sophie	DESURVIRE Emmanuel
FREMAUX Patricia	JOUVET VIE Sylvie
MARGOT-JACQ Isabelle	MARTINEZ Stéphane
HOFFMANN Fabienne	MORENNE Yannick
	NICAISE Nelly

11. Points d'information

- **Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal**

<i>Date décision</i>	<i>Champ de la délégation</i>	<i>Objet</i>
02/11/20	Concessions funéraires	Famille Aspeculo (30 ans)
05/11/20	Finances	Virement de crédits à l'intérieur des chapitres 73 et 74 (corrections d'anomalies d'imputations budgétaires)
26/11/20	Finances	Demande de subvention PNR - Classement de la zone des cressonnières en zone refuge LPO (4 456,80€ sur 5 771€)

- **Rapport d'activité 2019 du SICTOM**

Monsieur le Maire rappelle la composition, le fonctionnement, le financement... du SICTOM et présente les chiffres clés 2019.

- **Création d'un groupe de travail « Passeport du civisme »**

Madame Hélène LEMAIRE présente la composition du groupe de travail :

- Hélène LEMAIRE
- Michael LE SAULNIER
- Fabienne BAILLEUX (commission Enfance)
- Patrick LE MOIGNE (commission Environnement)
- Albert COLLARD (Caisse des écoles)
- Astrid COLOMBO (enseignante en CM1)
- Christelle VALLET (enseignante en CM2)
- Véronique BOULARD (directrice de l'école élémentaire)
- Nathalie DE SWETSCHIN (directrice de l'école maternelle)
- Anne RAKATOARISOA (représentante parents d'élèves CM1)
- Céline SINGEOT (représentante parents d'élèves CM1)
- Estelle LE GOURRIEREC (représentante parents d'élèves – suppléante).

Monsieur le Maire présente que selon les thématiques seront également associés les gendarmes, les pompiers, les anciens combattants...

- **Radars pédagogiques**

Monsieur Eric CHABANNE informe que les trois radars présents sur la commune seront prochainement déposés pour export et analyse des données, révision, et recalibrage.

- **Salle des mariages**

Madame Isabelle MARGOT-JACQ informe que le parquet de la salle des mariages fera l'objet d'une remise en état approfondie courant décembre, ce qui empêchera l'utilisation de cette salle pendant une semaine. Le cout est de 3 040€ HT.

- **Dispositif « participation citoyenne »**

Monsieur le Maire informe avoir reçu neuf candidatures de « citoyens référents ». Elles sont bien réparties sur le territoire communal, seule une candidature rue du Makalu ou rue Saint Vincent serait souhaitée. Le choix des candidats sera présenté lors du prochain conseil municipal.

- **« Petit marché »**

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration est prévue ce samedi 5 décembre à 11h. Sept exposants seront présents. Les habitants ont été conviés, même si au regard des conditions sanitaires aucun buffet ne pourra être proposé.

- **Marché de Noel des « Amis de Bullion »**

Madame Isabelle MARGOT-JACQ rappelle que l'association organise un marché de Noel à l'église ce même samedi 5 décembre, de 10h à 20h, au profit de la restauration de l'église.

- **Prochains conseils municipaux**

Les dates prévisionnelles sont les 12 janvier, 9 février, 16 mars, 13 avril.

12. Questions diverses

Monsieur Albert COLLARD demande à ce que les comptes-rendus des commissions manquants soient transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur Albert COLLARD demande si la galette du CCAS et les vœux du Maire sont maintenus. Monsieur le Maire répond qu'il est malheureusement fort probable que ces deux événements soient reportés voire annulés en raison des conditions sanitaires. Pour la galette un événement « alternatif » sera peut-être proposé.

Monsieur Albert COLLARD demande si les coffrets électriques de la Chataigneraie, dans le cadre de la construction des logements sociaux, ont enfin été déplacés. Monsieur Eric CHABANNE déplore également le retard d'Enedis sur ce dossier. Un rendez-vous a toutefois eu lieu la semaine dernière, seuls quelques détails pratiques restent à régler.

Il informe par ailleurs que la mise en location par le bailleur social Seqens devrait intervenir début avril. Monsieur Albert COLLARD rappelle que la commune est réservataire d'un T4, et évoque l'« usage » selon lequel la commune serait prioritaire pour la première attribution des logements. Monsieur le Maire sollicitera Seqens à ce sujet.

Monsieur Albert COLLARD demande quel est le nombre d'abonnés à Illiwap, Monsieur le Maire indique 918 abonnés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.